

PERONNAS

BOURG EN BRESSE (AIN)

EXPOSITION CANINE NATIONALE

ATTENTION Nombre de places limitées



C.A.C.S.

Dimanche 23 juillet 2023
Exposition Canine Nationale

avec attribution du CACS de la SCC

Salle des Fêtes - 450 rue de la Grange Magnien - 01960 PERONNAS (près de Bourg en Bresse - Ain)

Entrée des chiens : 8h00 - Jugements à partir de 9h00

JUGEMENTS À HORAIRES

RENSEIGNEMENTS

06 99 15 02 66

jeanlouis.escoffier01@gmail.com

SUR LE RING D'HONNEUR

BEST IN SHOW DES MEILLEURS BABY, PUPPY, JEUNE,
VÉTÉRAN, MEILLEURS DE RACES ADULTES

EXPOSITION SANS RÉSERVATION DE CAGES

SEANCE DE CONFIRMATION

SAMEDI 22 juillet 2023 de 14h30 à 17h00 pour les chiens non exposés

Voir en dernière page ou sur cedia.fr

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

■ 25 JUN 2023

1^{re} clôture, changement de tarifs

■ 07 JUILLET 2023

date de réception du courrier chez Cédia

Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation

ENGAGEMENTS PAPIER à adresser à :

CEDIA - Exposition PERONNAS / Bourg en Bresse
67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

ENGAGEMENTS INTERNET : <https://cedia.fr>
paiement sécurisé

L'ACTRA demande 1[€] supplémentaire par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

Bar et sandwichs dans l'enceinte de l'exposition // Parking GRATUIT

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.

La carte d'exposant vous sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition.

ENTRÉE FORMELLEMENT INTERDITE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION AUX CHIENS NON ENGAGÉS.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS ET LA TOUX DE CHENIL.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

CACS Dimanche 23 juillet 2023

1° GROUPE	
Berger australien, Berger des Shetland, Colleys	BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis
Berger américain miniature, Berger blanc suisse, Berger de Picardie, Bergers allemands, Bergers de Brie, Berger des abruzzes et de Maremme, Komondor, Berger polonais de plaine- Nizinny, Berger polonais de Podhale - tatra, Bergers des Pyrénées, Berger hollandais à poil court, Bobtail, Border Collie, Bouvier d'australie, Bouviers des Flandres et Ardennes, Chien de berger catalan, Chien loup de Saarloos, Chien-loup tchèque, Colley barbu, Kelpie australien, Chien de berger de majorque, Puli, Schapendoes, Welsh Corgis, Races non citées	KARCHER Christian
Berger de Beauce, Chiens de berger belge, Schipperke	SOULAT Raymond
2° GROUPE	
Spéciale Mastiff - Bullmastiff , Bulldog anglais, Bulldog Continental	DENIS Hélène
Boxer, Cane Corso, Dobermann, Dogue allemand gris bigarré de noir, Dogue argentin, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Dogues allemands, Hovawart, Mâtin napolitain, Saint Bernard, Races non citées	PRESSIAT Violaine
Sarplaninac, Berger du caucase, Bouvier bernois, Grand bouvier suisse, Chien de montagne des Pyrénées, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Landseer, Léonberg, Mâtin des Pyrénées, Montagnes portugais - Estrela, Pinscher moyen, Pinscher nain unicolore, Pinscher nain bicolore, Presa Canario, Rottweiler, Schnauzer, Shar Pei, Terre Neuve, Terrier noir russe	SOULAT Raymond
3° GROUPE	
Spéciale Terrier du Yorkshire	BODSON Marie-Christine
Fox-Terriers, Russell Terriers, Staffordshire Bull Terrier, Terriers d'Ecosse	FAVRE René
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Bull Terriers, Cesky Terrier, Norwich et Norfolk Terrier, Silky Terrier, Staffordshire américain, Terrier brésilien, Terrier de chasse allemand, Terrier de Manchester, Welsh Terrier, Sealyham Terrier, Irish Terrier, Kerry blue Terrier, Irish soft coated wheaten Terrier, Toy Terrier, Races non citées	KERIHUEL Jean-Paul
4° GROUPE	
Teckels	FAVRE René
5° GROUPE	
Chiens nus du Mexique et du Pérou, Chow Chow, Eurasier	ARNOULT Daniel
Akita, Akita américain, Basenji, Chien thaïlandais à crête dorsale, Norsk elghund gris, Norsk elghund noir, Chien norvégien de macareux, Laika de sibérie occidentale, Spitz finlandais, Berger d'islande, Spitz des visigoths, Chien finnois de laponie, Cirneco de l'Etna, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Podenco ibicenco à poil dur, Podenco ibicenco à poil court, Podengo portugais à poil lisse petit, Samoyède, Spitz loup, Spitz japonais, Shiba inu, Spitz italien, Races non citées	JOUANCHICOT Christian
6° GROUPE	
Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier	HARDY BEAUCHOT Marie-Laurence
Ariégeois, Basset artésien normand, Basset des Alpes, Bleus de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Chien courant polonais, Bruno du jura, Petit chien courant de schwyz, Dalmatien, Basset fauve de bretagne, Français, Gascons saintongeais, Griffon nivernais, Grand griffon vendéen, Petit basset griffon vendéen, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, Races non citées	MASUEZ Christian
7° GROUPE	
Spéciale Langhaar et Epagneuls de Münster , Braques hongrois, Drahthaar, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul français, Epagneul picard, Griffon Korthals, Pointer, Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais	HARDY BEAUCHOT Marie-Laurence
Spéciale Braques de Weimar , Barbu tchèque, Braque allemand, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Braque italien, Braques français, Epagneuls bretons, Races non citées	KERIHUEL Jean-Paul
8° GROUPE	
Spéciale Chien d'oyseil allemand , Barbets, Chien d'eau espagnol, Chien d'eau portugais à poil bouclé, Chien d'eau portugais à poil ondulé, Cockers américains, Cockers anglais, Lagotto Romagnolo, Clumber, Springer spaniel, Welsh springer, Kooikerhondje	LE ROUEIL Michel
Golden, Labrador, Retriever de la nouvelle écossaise, Retriever à poil bouclé, Races non citées	MEDARD MANGIN Jacques
9° GROUPE	
Caniches, Carlins, Chiens chinois à crête, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Terrier de Boston	ARNOULT Daniel
Chiens du Tibet, Epagneuls continentaux, King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois, Petits chiens russes	BODSON Marie-Christine
Bouledogues français	DENIS Hélène
Bichons, Epagneul japonais moins de 4 kg, Petit chien lion, Petits belges, Ratier de Prague, Races non citées	JOUANCHICOT Christian
10° GROUPE	
Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier afghan, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Petit lévrier italien, Saluki, Sloughi, Whippet, Races non citées	BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis
Races non Reconnues par la FCI	
Pluricolores à poil frisé	ARNOULT Daniel
Spéciale Cursinu	JOUANCHICOT Christian
Barbado da Terceira	KARCHER Christian
Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert	MASUEZ Christian

PERONNAS / Bourg en Bresse, le 23 juillet 2023



Exposition canine nationale avec attribution du CACS de la SCC

Demande d'engagement - Renseignements : 06 99 15 02 66



Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 7 juillet (date de réception)** à :

CEDIA - Exposition de PERONNAS / Bourg en Bresse - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement : - **Votre règlement à l'ordre de la ACTRA par chèque**

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger.

- Pour les membres de l'Association qui souhaitent bénéficier du tarif préférentiel joindre une photocopie de votre carte de membre 2023

Engagements internet : <https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus. L'ACTRA demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour : Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Lot de reproducteur Lot d'affixe Paire Couple
Confirmation (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (À JOINDRE À L'ENGAGEMENT)

1 page 60 € 1/2 page 35 €

Textes, photos et règlement sont à adresser avant le 3 juillet au secrétariat de l'Exposition

CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION : voir précisions au verso. Joindre impérativement les copies des titres.

Si vous engagez dans les classes champion ou travail **PAR INTERNET**, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail).

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	1 ^{re} clôture : 25/06/2023 cachet de la poste faisant foi		2 ^e clôture : 7/07/2023 Date de réception		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA*	Non Membre	Membre ACTRA*	
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	36 €	50 €	46 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	27 €	23 €	37 €	33 €	
Puppy, Baby, vétéran	28 €	25 €	38 €	35 €	
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne peut être ni jugé ni confirmé).	10 €		20 €		
Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran, puppy et baby ne peuvent être les premiers inscrits					
Lots d'Affixe et reproducteur, Couple, Paire	15 €		25 €		
Meute (au moins 6 chiens au même propriétaire), Uniquement Terriers - Teckels - Chiens courants	75 €		85 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		30 €		
Entrée accompagnateur	5 € x				
*Réduction aux membres de l'ACTRA : joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2023				Total	
Cotisation ACTRA : 19 € (facultative) - Chèque à part					
Règlement par <input type="checkbox"/> Chèque Libellé au nom de l'ACTRA Etrangers uniquement mandat international exclusivement (joindre copie)					
Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.					

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance sur le site de la S.C.C. : <https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à

le

Signature du propriétaire :

Aucun engagement papier ne sera accepté après le 07/07/2023

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À PERONNAS / Bourg en Bresse
Salle des Fêtes 450 rue de la Grange Magnien - LE 23 JUILLET 2023

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 mn avant l'heure des jugements.

SORTIE DES CHIENS - Sortie libre.

RESTAURATION - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, et les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation classique. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Languedoc-Roussillon et restera acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

- 1^{re} clôture le 25 juin 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 7 juillet 2023 (date de réception) Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérân ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} Journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- Gr. 3 : American Staffordshire Terrier _____ 15 mois
- Gr. 4 : Teckels _____ 15 mois
- Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
- Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois
- Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE AINSI QUE LES CHIENS DE 2^e CATÉGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense : le chien doit avoir obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre copie de l'attestation SCC (pour la classe travail - pas de copie de carnet de travail) ou copie du titre de champion (pour la classe champion).
EN L'ABSENCE DE CES JUSTIFICATIFS (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES

PERONNAS / BOURG EN BRESSE - AIN

Salle des Fêtes - 450 rue de la Grange Magnien - 01960 PERONNAS

UNIQUEMENT POUR LES CHIENS NON EXPOSES AU CACS

Participation aux frais d'organisation : 40 € par chien (cette somme restera acquise même si l'exposant ne peut se présenter - aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la manifestation par des mesures gouvernementales.)

⇒ **Confirmations avec horaires** : la carte d'exposant avec l'horaire de passage vous sera envoyée par mail une semaine avant la manifestation. Vous pouvez arriver ¼ d'heure avant l'horaire de passage de votre chien.

⇒ Clôture des inscriptions par courrier le **5 Juillet 2023** (date de réception)

Clôture des inscriptions sur internet le **9 Juillet 2023**

Attention les engagements peuvent être arrêtés avant cette date en fonction du nombre de chiens inscrits.

⇒ Engagements deux possibilités :

✓ **Par internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien en ligne** : <https://www.cedia.fr> - paiement sécurisé
(Le montant est majoré de 1€ par engagement pour frais bancaires)

✓ **Par courrier : remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'ACTRA à expédier à**

CÉDIA - Confirmation PERONNAS / Bourg en Bresse

67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

ATTENTION : Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.

Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement et vérifiez vos spams.

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ **Votre carte d'exposant,**
- ✓ Le carnet de santé de votre chien,
- ✓ La carte d'identification du chien (tatouage ou puce),
- ✓ Certificat de naissance ou Pedigree pour les chiens nés à l'étranger,
- ✓ Le formulaire d'examen de confirmation vous sera remis dûment complété au secrétariat dès votre arrivée.
Inutile d'en remplir un.

RENSEIGNEMENTS :

ACTRA

Jean Louis ESCOFFIER

331 rue Chopin

01000 ST DENIS LES BOURG

Tél : 06 99 15 02 66

jeanlouis.escoffier01@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A REMPLIR

UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS PAR COURRIER

SEANCE DE CONFIRMATION

PERONNAS / Bourg en Bresse - SAMEDI 22 juillet 2023 de 14h30 à 17h00

Identification (puce ou tatouage) _____

Race _____ Mâle Femelle

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____

Numéro Livre d'Origine: (LOF numéro qui se trouve au-dessus du nom du chien sur le certificat de naissance) _____

Nom Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____